

**Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 13 mai 2020, à 19h00, par visioconférence.**

20-05-3716

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre siège en séance ordinaire ce mercredi 13 mai 2020, à 19h, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les représentants suivants :

M. Yves Prud'homme, Président	Mun. Lac-des-Écorces
M. Jean Gascon, Vice-Président	Mun. Lac-Saint-Paul
M. Raymond Brazeau	Mun. Lac-du-Cerf
M. André Charette	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Mélanie Grenier	Mun. Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Gilbert Pilote	Mun. Ferme-Neuve
M. Hervé Taillon	Mun. Chute-Saint-Philippe

Étaient absents :

M. Denis Ethier	Ville de Mont-Laurier
M. Stéphane Roy	Mun. Notre-Dame-du-Laus

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Yves Prud'homme, Président.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Jimmy Brisebois, Directeur général et Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jour;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Hervé Taillon, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil d'administration sera tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3717 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 13 mai 2020 en ajoutant les points suivants :

*11. Varia*

11.1 Transport en vrac

11.2 Compost

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3718 **ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 MAI 2020**

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les décisions du comité exécutif du 7 mai 2020 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3719 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2020 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3720 **RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEUR AU 30 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Hervé Taillon et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 394 653.51 \$ en date du 30 avril 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3721 **RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. André Charrette et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 513 528.07 \$ en date du 30 avril 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE**

Aucun point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- 9 avril 2020  
Webinaire  
Règlement sur la traçabilité des sols contaminés.
- 15 et 22 avril 2020  
Webinaire  
Accès à l'information et protection des données personnelles.
- 23 avril 2020  
Conférence de gestion du Tribunal administratif du Québec  
Concernant la sanction administrative reçue par la Régie et ce, en ce qui a trait aux résidus domestiques dangereux (RDD) et ce, en date du 13 mars 2019 au montant de 3500 \$.

- 24 avril 2020  
Webinaire de Réseau environnement  
Valorisation des matières durant la crise.
- 5 mai 2020  
Réunion de chantier par téléphone  
Début des travaux de construction de la cellule #8.

**AUTORISATION DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Selon le règlement #37 – Autorisation de dépenses de la Régie.

- Monteurs et pompes Mont-Tremblant inc  
Réparation d'une pompe d'égout pour l'usine de traitement des eaux au coût de 2 552.45 \$ (taxes incluses).
- Quasan  
Achat de produits chimiques pour l'usine de traitement des eaux au coût de 15 452.66 \$ (taxes incluses).

20-05-3722

**RÈGLEMENT #67 DÉCRÉTANT LES COÛTS RELIÉS À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA RÉGIE**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil, tenue le 8 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était au long reproduit.

ARTICLE 2 : La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à déposer une demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique tel que décrit à l'annexe A, avec l'estimation détaillée, préparé par M. André Simard, consultant, le 19 mars 2020.

ARTICLE 3 : La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à dépenser une somme de 1 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 200 000 \$ sur une période maximale de 40 ans.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé, en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Les dépenses relatives au remboursement des échéances en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le présent règlement, sont répartis entre les municipalités membres selon le critère défini à l'article 7 de l'entente intermunicipale, approuvée le 23 juin 1997 et jointe au présent règlement pour faire partir intégrante, sous l'annexe B.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3723

**AVIS DE PROJET – AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre veut agrandir son lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que ladite Régie doit déposer un avis de projet, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dépose, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, un avis de projet dans le cadre de son projet d'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique.

Il est également résolu de mandater M. André Simard, ingénieur, à faire toutes les demandes nécessaires (verbales ou écrites) ou de procéder à tous autres actes jugés utiles au projet et ce, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatique ou autres organismes en ce qui a trait au présent dossier.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, toujours dans le cadre du présent projet, s'engage à payer tous les frais inhérents, présents et futurs, qui pourraient s'appliquer à la présente demande d'avis de projet.

M. Jimmy Brisebois, Directeur général ou Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe sont autorisés à signer tous les documents, présents et à venir, concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3724

**SOUMISSION – INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES – AGRANDISSEMENT DU LET**

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix (taxes incluses)</u></b>
WSP Canada inc.	6 869.76 \$
Aecom	29 895.44 \$
A.J. Environnement inc.	7 128.45 \$

Il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accorde le contrat, à WSP Canada inc, pour l'inventaire des milieux humides, au montant de 6 869.76 \$, taxes incluses et ce, dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie, selon l'appel d'offre du 8 avril 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3725

**SOUSSION – CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT 2021 – 2028**

**Soumissionnaires**

Services sanitaires JLR Cloutier  
Marcel Céré et associés inc.

**Prix (avec taxes)**

2 447 778.92 \$  
Non conforme

ATTENDU l'appel d'offres du 12 février 2020;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 5 mai 2020 ;

ATTENDU l'analyse du Directeur général, le 5 mai 2020, constatant la conformité de la soumission;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Hervé Taillon, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accorde le contrat à Services sanitaires JLR Cloutier, pour la collecte et le transport les matières recyclables, organiques, résiduelles et encombrants pour les année 2021 – 2028 et ce, au montant de 2 447 778.92 \$ (avec taxes) et ce, selon l'appel d'offres du 12 février 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3726

**SOUSSION – EXCAVATRICE POUR L'ÉCOCENTRE**

**Soumissionnaires**

Brandt  
Longus  
Toromont CAT  
Cimi inc.

**Prix (avec taxes)**

270 191.25 \$  
225 971.86 \$  
244 849.61 \$  
205 320.38 \$

ATTENDU l'appel d'offres du 28 janvier 2020;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 4 mai 2020 ;

ATTENDU la recommandation du Contremaître, M. Michel Papineau, le 5 mai 2020;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accorde le contrat Cimi inc, pour l'acquisition d'une excavatrice Hyundai HX145LCRD neuve 2020, au montant de 205 320.38 \$ (avec taxes) et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt #65 – acquisition d'une excavatrice neuve par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE à l'unanimité

20-05-3727

**SOUSSION – DÉCHIQUETAGE DE MATÉRIAUX SECS**

ATTENDU le besoin de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait au déchiquetage des matériaux secs;

ATTENDU que la Régie est obligée d'aller sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) car il s'agira d'une dépense de plus de 101 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Mélanie Grenier, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aille en appel d'offres, sur le SEAO, pour le déchiquetage des matériaux secs et ce, selon les spécifications suivantes :

Saison estivale :

Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2020

Bois : 50 heures  
Résidus verts : 20 heures

Saison hivernale :

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2021

Bardeau : 20 heures  
Bois : 30 heures

ADOPTÉE à l'unanimité

**COMMUNICATION**

**RAPPORT L'AGENTE DE COMMUNICATION**

- 11 mai 2020

Précisions

Précisions concernant l'article du Journal l'Info de la Lièvre, sur leur site Internet le 7 mai 2020, concernant les dépôts sauvages.

La Régie a tenu à préciser les points suivants :

Écocentre et gratuité des services

Branches gratuites à l'écocentre

Collecte des encombrants

Récupération des pneus à la Régie et dans les garages

Matières résiduelles (bac noir)

20-05-3728

**PROGRAMME AMÉLIORATION AU RECYCLAGE – TRICENTRIS**

ATTENDU les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la Régie;

ATTENDU que Tricentris offre des subventions dans le cadre de son programme Amélioration au recyclage et ce, au montant de 0.50 \$ / habitant;

ATTENDU que la Régie, par le biais de son Agente de communication, fera la production d'une application (téléphone intelligent, tablette, ordinateur et téléviseur) sur les matières recyclables;

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie dépose une demande de subvention, dans le cadre du Programme Amélioration au recyclage, de Tricentris, et que les sommes reçues servent à financer la recherche, la production, la mise en ligne et la publicité reliées au projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

## **OPÉRATION**

### **RAPPORT DU CONTREMAÎTRE**

- 4 mai 2020  
Début des travaux de construction de la cellule d'enfouissement technique #8.
- 19 mai 2020  
Reprise des activités complètes de la Régie à partir du 19 mai 2020.
- Collecte encombrants  
Collecte des encombrants en cours.

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU CONTREMAÎTRE**

Selon le règlement #37 – Autorisation de dépenses de la Régie.

- Brandt  
Réparation sur la rétrocaveuse au coût de 2 491.47 \$ (taxes incluses).

### **VARIA**

- Transport en vrac  
Mme Mélanie Lampron demande des précisions quant au transport en vrac lors de nos demandes d'appel d'offres.

Explication de M. Yves Prud'homme concernant l'enlèvement de la clause « 50/50 » en ce qui concerne le transport lors de la construction de la cellule #8.

- Compost  
M. Hervé Taillon demande s'il y aura du compost cette année.

M Jimmy Brisebois lui dit qu'il n'y aura pas de distribution cette automne car la Régie ne peut pas certifier à 100 % qu'il n'y aura aucune trace de COVID-19.

Pour ce qui est de la distribution automnale, elle pourrait se faire mais selon les recommandations de la santé publique.

### **PÉRIODE DE QUESTION ET COMMENTAIRES**

Aucune question (voir annexe : Discussion lors du conseil d'administration du 13 mai 2020).

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 19h35.

---

Yves Prud'homme  
Président

---

Jimmy Brisebois  
Directeur général